



Séance du 15 janvier 2021

Compte rendu

COMMISSION PARITAIRE DE LA BRANCHE DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

À l'ordre du jour :

Négociation Dialogue Social de Branche

Cette CPB était une séance conclusive à la négociation portant sur le Dialogue Social de Branche. Les employeurs de la Branche auraient-ils fait le choix symbolique d'inscrire cet unique sujet à l'ordre du jour de cette première CPB de 2021 ?

Pour FO, cela ne fait que renforcer notre détermination à défendre les textes de la Branche des IEG qui constituent les garanties collectives du personnel des IEG, mais également à défendre les moyens qui nous permettent de le faire au plus près des salariés.

Avant le début de l'examen du point à l'ordre du jour, la délégation FO Énergie et Mines a présenté ses vœux aux membres de la Commission Paritaire de Branche et a rappelé que notre engagement dans le combat mené de manière interfédérale contre les projets destructeurs à l'encontre du secteur de l'énergie.

NÉGOCIATION DIALOGUE SOCIAL DE BRANCHE

Lors de cette séance conclusive, a été faite une nouvelle relecture du projet d'accord portant sur le fonctionnement des différentes instances du dialogue social de branche prévu dans le Code de l'Énergie (dans ce domaine ce n'est pas le Code du travail qui s'applique) et également du dialogue statutaire, notamment la filière Commission Supérieure Nationale du Personnel (CSNP).

Les éléments de langage portés par les employeurs depuis le début de cette négociation pourraient sembler avoir du sens :

- Définir l'ambition sociale de la Branche et clarifier ses domaines d'intervention.
- Redonner du sens au dialogue social de branche et améliorer l'efficience de son fonctionnement.
- Ouvrir un chantier de mise à jour des textes réglementaires de branche.
- Sécuriser les moyens syndicaux.

En première lecture ces intentions peuvent sembler louables, et nous pourrions même partager certaines d'entre elles.

Pour autant la réalité est, elle, « légèrement » plus âpre et assez éloignée de ces beaux éléments de langage...

P 1/2 **AGIR, NE PAS SUBIR !**

www.fnem-fo.org

Pour ce qui est de l'ambition sociale, les employeurs, la main sur le cœur nous indique vouloir faciliter le dialogue social pour les petites entreprises de la Branche en permettant, par exemple, des expérimentations de solutions innovantes au niveau de la Branche... L'innovation des employeurs n'ayant rien amené de bon, ces dernières années, en termes d'avancées sociales pour les salariés, nous sommes donc très réservés sur ces solutions innovantes qui pourraient justifier des expérimentations et des mises en œuvre au niveau des entreprises de la Branche.

Nous sommes également prudents sur le fait des améliorations de l'efficacité du fonctionnement du dialogue social de branche. Car sur ce point également, ces dernières années, on ne peut que constater que les améliorations de l'efficacité se sont traduites par des optimisations ou des simplifications ayant entraîné des reculs sociaux...

Dans la même veine, la mise à jour des textes réglementaires de branche nous amène clairement à exprimer non pas des craintes, mais un refus catégorique !

La raison ?

Nous ne sommes pas opposés à «toiletter» des textes de branche qui nécessitent de l'être à la suite des évolutions sociétales de ces dernières années et au fait que ces textes ne répondraient plus à des situations auxquelles sont confrontés les salariés.

Cependant, nous estimons **inacceptable que dans ce projet d'accord soit cité la Pers 285.**

Pourquoi ?

Cela est très simple : notre position n'a pas varié depuis la posture fallacieuse du COMEX du Groupe EDF, COMEX qui a décidé dans le cadre d'un énième plan d'économie dit « mimosas » de balayer d'un revers de main la Pers 285.

Malgré les pressions diverses et variées, en ce qui nous concerne, n'étant pas une girouette, nous restons déterminés à faire respecter le Statut et l'ensemble des textes réglementaires des IEG.

FO Énergie et Mines a attaqué EDF et ENEDIS sur ce point et la procédure est en cours.

Accepté de faire référence à la Pers.285 dans ce projet d'accord de branche revient donc à envoyer le signal suivant aux employeurs de la Branche :

Vous pouvez vous asseoir sur tous les textes réglementaires, cela sera un motif pour les remettre en question au niveau de la Branche !

Accepté cela, c'est accepter une remise en cause de TOUTES NOS GARANTIES COLLECTIVES !

Le dernier point de cet accord complète ce «beau tableau»... Il consiste à une renégociation des moyens de fonctionnement des fédérations syndicales représentatives. Une renégociation qui consiste à diminuer de façon drastique les moyens syndicaux et donc diminuer les moyens pour la défense des intérêts du personnel.

Entre les employeurs de la Branche et FO Énergie et Mines, il semble y avoir un « léger » écart sur l'interprétation faite de l'ambition de modernité, de progrès social notamment dans cette logique de gagnant-perdant proposée par les employeurs de la Branche des IEG par le biais de cet Accord !